



Le fonds Boullier

Marie Viallon

► **To cite this version:**

Marie Viallon. Le fonds Boullier. Marie Viallon. Voyages de bibliothèques: actes du colloque des 25-26 avril 1998 à Roanne, Publications de l'université de Saint-Etienne, 1999. <hal-01527331>

HAL Id: hal-01527331

<https://hal-univ-lyon3.archives-ouvertes.fr/hal-01527331>

Submitted on 24 May 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Auguste Boullier

*Samedi 20 avril 1898, est mort à Roanne
un Roannais qui honora son pays,
monsieur Auguste Boullier.*

C'est ainsi que débute la nécrologie d'Auguste Boullier, parue dans le *Journal de Roanne* du dimanche 5 mai 1898.

La famille Boullier est d'origine modeste puisque le grand-père paternel d'Auguste est épicier à Roanne, dans la rue des Minimes. Ensuite, son père Charles fait fortune dans le négoce du fer et acquiert un rang de notable dans la vie roannaise : député de la Loire à l'assemblée Constituante de 1848, maire de Roanne du 12 octobre 1860 au 7 septembre 1870 (il organise la construction de l'actuel Hôtel-de-Ville et des églises Saint-Louis et Notre-Dame-des-Victoires), président du Tribunal de Commerce, président de la Chambre de Commerce. Charles Boullier installe sa position en achetant en 1851 sa résidence campagnarde de Nandax. Il épouse Antoinette Bonnabaud qui appartient à la bourgeoisie marchande roannaise.



C'est dans cette famille que naît, le 21 février 1832, Etienne-Jacques Auguste Boullier. Après avoir fréquenté un petit externat primaire situé près des Promenades Populle et dirigé par Monsieur l'instituteur Treille, il entre au collège communal. Il semble qu'il a commencé à apprendre l'italien dès la sixième, comme le prouve l'*ex-libris* de son livre de grammaire italienne qui lui a été offert par son oncle paternel (Voir XIX 787-Bou 1660). Son ami Léon Mercier a raconté : *élève studieux, il subit avec distinction l'épreuve du baccalauréat, puis il va suivre pendant quelque temps les cours de la Faculté de droit, mais son état maladif ne lui permet pas de poursuivre. Il est d'un tempérament assez frêle*¹.

Les années de formation académique sont bien réduites et il ne semble pas que son milieu familial ait compensé car personne, dans son entourage, n'a assumé un rôle formateur fort. Toutefois, on peut penser qu'il a su tirer un grand profit de ses voyages et de ses longs séjours à l'étranger. En effet, du fait de sa santé fragile, *les médecins lui conseillent, pour la mauvaise saison, un climat plus doux que celui de notre province et il passe plusieurs hivers en Italie, surtout à Venise*². Boullier lui-même, dans une lettre à Pietro Martini écrit : *Ne me félicitez pas trop de ma santé. Elle est bien avariée et mon médecin ainsi que ma mère voudraient que j'allasse chercher en Italie un hiver plus doux que celui de nos tristes climats*³.

Au vu des passeports de Boullier, on peut reconstituer en grande partie l'itinéraire qu'il a suivi pendant ses années de jeunesse, c'est-à-dire de septembre 1855 à avril 1870 : Marseille (19 septembre 1855), Civitavecchia (4 octobre), Rome (7 octobre-29 mars 1856), Foligno (2 avril), Perugia (3 avril), Terentola (4 avril), Florence (11 avril-6 juin), Bologne (16 juin), Mantoue (22 juin), Milan (25 juin), Venise (29 juin-13 août), Dresde (21 août), Berlin (29 août), Aix-la-Chapelle (1 septembre), Marseille (24 novembre), Gênes (2 décembre), Livourne (4 décembre), Florence (17 décembre-21 février 1857), Livourne (25 février), Civitavecchia (26 février), Rome (26 février-4 mai), Naples (7 mai), Messine (5 juin), Athènes (20 juin), Constantinople (2 juillet), Messine, Naples, Marseille, Nandax (Loire). Cure à Aix-les-bains (juin 1859),

¹ Léon Mercier, Nécrologie parue dans le *Roannais illustré* du mois de mai 1898.

² Idem supra.

³ Auguste Boullier, *Lettre à Pietro Martini* du 5 novembre 1863 depuis Paris (3 rue Monsigny). Biblioteca comunale di Cagliari, *Autografi*, busta 1, n° 33.

séjour à Munich (février 1860), cure à Barèges (été 1860), Sardaigne (1862-63), période de cure à Barèges (été 1863, été 1864, été 1865), cure à Ischia (été 1866), Stuttgart (hiver-printemps 1869), période de cure à Wildbad (été 1869).

Ces voyages ont permis à Boullier de compléter sa formation académique réduite. Une notice biographique le concernant, présente Boullier comme *un riche propriétaire qui a beaucoup voyagé et quelque peu écrit pour charmer ses loisirs*⁴ (il est certain que Auguste Boullier n'aurait guère apprécié cette définition de ce qu'il nommait ses *études*⁵) mais cette période n'est pas aussi délicieusement oisive, puisque Auguste Boullier publie la plupart de ses ouvrages entre 1860 et 1870. Ce sont des œuvres de réflexion historique inspirées par les grands problèmes du temps : *Du pouvoir temporel du Pape, essai sur l'origine et la formation de l'État de l'Église*⁶, paru en 1860, quand le Piémont a engagé le processus d'unification territoriale de l'Italie qui devra buter sur la Question Romaine; *Essai sur l'histoire de la civilisation de l'Italie*⁷, dont le premier tome de la première partie paraît en 1861 quand le Royaume d'Italie a été proclamé et qu'il ne reste plus qu'à "faire les Italiens" sur des bases culturelles et historiques communes; *L'île de Sardaigne. Dialectes et chants populaires*⁸ paru en 1864 et suivi en 1865 de *L'île de Sardaigne. Description, histoire, statistiques, mœurs, état social*⁹, quand le gouvernement de la Droite historique travaille à "piémontiser" les régions italiennes annexées; *La guerre et les élections*¹⁰, un court plaidoyer politique en faveur de la paix, écrit à Stuttgart en avril 1869; l'étude sur *L'art vénitien*¹¹ est le fruit des séjours de Boullier à Venise; parues en 1870, les *Études de politique et d'histoire étrangères (Allemagne-Turquie-Italie)*¹² sont écrites en Allemagne quand la chute du Second Empire français libère les hégémonies nationales en Europe, le dernier ouvrage publié durant cette période. Il est vrai, à décharge du biographe ironique, que l'auteur de ces ouvrages ne fait preuve d'aucune qualité exceptionnelle de réflexion mais il est le reflet de la pensée du moment.

Les années politiques

Auguste Boullier a 37 ans lorsqu'il décide de s'engager dans la carrière politique. Son tempérament lymphatique ne le prédestine pas au combat mais on peut trouver, dans son texte sur *La guerre et les élections*, la motivation de son entrée dans l'action. En effet, il écrit :

Depuis trois ans la guerre est suspendue comme une menace au-dessus de nos têtes. Les princes ont beau parler de paix, le développement des forces militaires parle plus haut. L'équilibre détruit en 1866 ne s'est pas rétabli sur des bases solides. Les changements opérés alors et depuis dans la situation de l'Europe n'ont pas été définitivement acceptés; ils n'ont pas pénétré dans les habitudes et n'ont pas eu liberté de se convertir en droit. Les peuples européens ne croient pas leur avenir fixé, ils attendent. [...] L'inquiétude est partout. [...] Pour cela il faut qu'elle [la France] se prononce et qu'elle ne choisisse aux prochaines élections que des candidats indépendants. C'est le seul moyen qu'elle ait de donner au corps législatif de plus grandes influences dans la direction des affaires et de faire entendre à l'Europe ce cri qui sort de toutes les âmes, la Paix ! la Paix ! [...] Disputons au moins à la fatalité un peu de notre avenir et n'attendons pas comme le vieux d'être enveloppés par les flammes de l'incendie qui emporte nos Dieux.

⁴ P. Vaucelles, *Boullier Etienne-Jacques Auguste*, in *Dictionnaire de biographie française*, VI, p. 1368.

⁵ Auguste Boullier, *Lettre à Pietro Martini* du 15 mars 1863, Biblioteca comunale di Cagliari, *Autografi*, busta 1, n° 29.

⁶ Auguste Boullier, *Du pouvoir temporel du pape, essai sur l'origine et la formation de l'État de l'Église*, Paris, E. Dentu, 1860, in-8°. Cet ouvrage, aujourd'hui introuvable, a vraisemblablement été tiré à un petit nombre d'exemplaires car, dès 1864, il est déclaré épuisé dans le catalogue *Du même auteur* que Dentu joint à l'*Essai sur l'histoire de la civilisation en Italie*.

⁷ Auguste Boullier, *Essai sur l'histoire de la civilisation de l'Italie. Première partie. Tome premier : les Barbares*, Paris, E. Dentu, 1861, seconde édition en 1864, in-8°, XIX-221 BOU 1693 et XIX-222 BOU 1692.

⁸ Auguste Boullier, *L'île de Sardaigne. Dialectes et chants populaires*, Paris, Dentu, 1864, seconde édition en 1865, Roanne fds local 515 F.

⁹ Auguste Boullier, *L'île de Sardaigne. Description, histoire, statistiques, mœurs, état social* Paris, Dentu, 1865, Roanne fds local 514 F.

¹⁰ Auguste Boullier, *La guerre et les élections*, Paris, Simon Rançon, 1869, Roanne fds local 2176 F.

¹¹ Auguste Boullier, *L'art vénitien. Architecture, sculpture, peinture*, Paris, E. Dentu, 1870, Roanne fds local 516 F.

¹² Auguste Boullier, *Études de politique e d'histoire étrangères (Allemagne-Turquie-Italie)*, Paris, E. Dentu, 1870, Roanne fds local 512 F.

Boullier rentre trop tard d'Allemagne pour participer aux élections législatives du 24 mai 1869 et il adresse à ces compatriotes roannais cette lettre :

*J'étais depuis plusieurs mois en Allemagne occupé des sérieuses études qui m'ont valu parmi vous quelque approbation et quoique je sente un patriotique intérêt de lutte électorale, je n'avais jamais pensé à solliciter vos suffrages, lorsque des lettres et des dépêches pressantes sont venues de la part d'un grand nombre d'entre vous m'offrir il y a quelques temps la candidature de l'arrondissement de Roanne. Il était bien tard pour agir. Cependant je suis parti immédiatement. J'arrive. [...] Je ne pourrai légalement me présenter dans les lieux où vous désiriez que je fusse l'un des porte-drapeaux de votre indépendance électorale. Je vous suis reconnaissant des sympathies spontanées que vous m'avez témoignées, je tacherai de m'en rendre digne en travaillant avec vous à la prospérité d'un arrondissement où sont tous mes intérêts et mes affections et je vous prie de croire à la reconnaissance et au dévouement de votre compatriote*¹³.

Les événements politiques se précipitant avec la chute de l'Empire, Boullier s'engage l'année suivante et envoie aux Roannais, ses électeurs potentiels, une lettre de candidature à la Constituante de la Troisième République :

*Au mois de mai 1869 un grand nombre d'entre vous m'avaient spontanément offert dans l'arrondissement de Roanne la candidature à la députation. J'étais alors en Allemagne. J'arrivai trop tard pour prêter à temps le serment préalable exigé par la loi. Aujourd'hui les libéraux de St.-Étienne, de Montbrison et de Roanne me font l'honneur de me présenter comme candidat à l'Assemblée Constituante. J'accepte. Le poste est difficile, il peut devenir périlleux. Si je sens mon insuffisance à le remplir aussi dignement que je le voudrais, j'y joins du moins mon indépendance absolue et mon caractère qui ne faillit pas. Ce que je pense, je l'ai écrit bien des fois depuis dix ans et beaucoup d'entre vous le savent. Quand l'Empire était debout, j'en ai combattu les tendances et les arts, dans l'État et dans le département*¹⁴.

Le 8 février 1871, il pose sa candidature aux élections à l'Assemblée Nationale : c'est un scrutin de liste et il est élu comme représentant de la Loire, au rang de 6^e sur 11 (avec 48 629 voix sur 69 275 votants et 143 320 inscrits). Siégeant au centre droit, Boullier ne prend jamais la parole lors des séances mais il travaille activement dans les commissions (surtout la 34^e commission d'intérêt local dont il est le secrétaire¹⁵) et il associe son vote à toutes les propositions de la majorité monarchiste, pacifiste et conservatrice de Louis Adolphe Thiers puis du maréchal Mac-Mahon.

Le 30 décembre 1875, parvenus au terme naturel de leur mandat, les députés de l'Assemblée Nationale retournent devant leurs électeurs et les scrutin des 20 février et 5 mars 1876, consacrent la défaite d'Auguste Boullier dans la deuxième circonscription de Roanne par le républicain E. Brossard avec 5 824 voix contre 10 680. A la suite de la crise du 16 mai 1877 (provoquée par les Catholiques qui veulent une intervention française auprès du pape et contre le gouvernement italien soutenu par les Républicains), le maréchal Mac-Mahon dissout la Chambre trop républicaine à son goût, en espérant qu'apparaisse une majorité monarchiste. Boullier est de nouveau candidat les 14 et 28 octobre et il est de nouveau battu par le républicain Brossard avec 6 737 voix contre 10 358. Les Archives départementales de la Loire conservent un bulletin de vote du 14 octobre 1877 sur lequel le nom du candidat "A. BOULLIER" a été rayé et remplacé par la mention manuscrite "Napoléon IV"¹⁶. Cette pièce montre bien que le monarchiste Boullier n'est plus considéré par ses concitoyens.

Placé, malgré lui, en réserve de la République, Auguste Boullier met à profit ce temps libre pour publier un dernier ouvrage qui révèle son sentiment monarchiste et son attachement indéfectible à l'Italie et à

¹³ Le brouillon manuscrit de cette lettre est conservé, dans la propriété de Nandax, par les descendants des héritiers d'Auguste Boullier.

¹⁴ Le brouillon manuscrit de cette lettre est conservé, dans la propriété de Nandax, par les descendants des héritiers d'Auguste Boullier.

¹⁵ La Bibliothèque Nationale conserve plusieurs rapports rédigés par Auguste Boullier nn° 1459, 2248, 3171, 3172 et 3193 datés respectivement des 2 décembre 1872, 3 mars 1874, 12 juillet 1875 et 16 juillet 1875.

¹⁶ Archives départementales de la Loire, cote 3 M 211.

l'Allemagne¹⁷ : *Un roi et un conspirateur. Victor-Emanuel et Mazzini* [suivi de] *M. de Bismarck et Mazzini*, paru d'abord en quatre articles dans le périodique *Le Correspondant*, puis réédité chez Plon en 1885¹⁸.

Les années de retraite

Dès le début des années 80, il semble qu'Auguste Boullier a perdu une bonne part de son dynamisme tant dans le domaine de ses recherches que de la politique. En effet, une lettre du directeur de la revue *Le Correspondant*, datée du 3 janvier 1884, lui propose une autre collaboration littéraire qui restera sans suite¹⁹ et les scrutins des 4 et 18 octobre 1885 le voient une dernière fois candidat pour le comité conservateur mais il n'est pas très actif dans la campagne²⁰ et cela se solde par un échec puisqu'au ballottage du 18 octobre il est avant-dernier de la liste qui n'a recueilli qu'une moyenne insuffisante de cinquante mille suffrages.

Âgé de 53 ans, célibataire (son ami Léon Mercier exprime cela par l'élégante formule : *affranchi des sollicitudes que doit assumer un chef de famille*²¹), isolé dans sa maison campagnarde de Nandax, replié sur le vieux couple de ses parents, de nouveau gêné par une santé gravement altérée qui lui interdit tout travail suivi, Auguste Boullier a, semble-t-il, mis un terme à ses travaux et à l'achat de livres. En effet, lorsque l'on observe la composition de sa bibliothèque en fonction des années d'édition des ouvrages, on constate que, les années de formation de 1854 à 1870 sont présentes avec une moyenne de 30 titres par an, les années politiques de 1871 à 1884 sont présentes avec une moyenne de 21 titres par an, les années de retraite de 1885 à 1892 sont présentes avec 7 titres par an. Et de 1892 à 1898, Boullier n'a fait entrer qu'un seul volume dans sa bibliothèque, et encore s'agit-il de l'ouvrage de Diamilla Müller, *Roma e Venezia*, qui remet en cause ses théories sur les relations entre Victor-Emanuel et Mazzini. Ce livre a peut-être été acquis par curiosité ou offert par l'auteur ou l'éditeur.

Pour les dernières années de la vie de Boullier, l'unique événement dont nous ayons trace, est la rédaction, le 5 janvier 1889, de son testament et, le 20 novembre de la même année, du codicille relatif à sa bibliothèque et à ses papiers personnels.

¹⁷ Auguste Boullier, *Un roi et un conspirateur. Victor-Emanuel et Mazzini*, p. 902-903 : *C'est la royauté qui partout, en Europe, a formé les grands États par la conquête, par les traités, par le droit du plus fort. C'est ainsi que la Prusse s'est agrandie peu à peu aux dépens des princes voisins. C'est ainsi que se sont constitués l'Espagne, l'Autriche, la France. L'unité italienne ne s'est pas faite autrement. Cette œuvre, si diversement et si passionnément jugée, inquiétante pour notre pays, par cela même qu'elle a accru la puissance d'un pays voisin, et que nous n'aurions jamais dû concourir à édifier, car elle était aussi antifrançaise qu'elle était italienne, c'est un roi qui l'a réalisée. La révolution, qui en a eu l'initiative, réduite à ses propres forces, n'aurait jamais pu l'accomplir. Elle s'est efforcée d'y gagner l'opinion, elle l'a rendue populaire; pour aider à la faire triompher, elle a mis au service de la royauté un parti actif, audacieux, énergique. Mais la royauté seule pouvait y rallier toutes les forces morales du pays ...*

¹⁸ *Un Roi et un conspirateur. Victor-Emanuel et Mazzini, leurs négociations secrètes et leur politique.* [Suivi de] *M. de Bismarck et Mazzini, d'après des documents nouveaux*—Paru dans les colonnes de la revue *Le Correspondant*, Nouvelle série, tome LXXXIX (CXXV de la collection) en date des 10 et 25 octobre, 25 novembre et 10 décembre 1881 [Roanne fds local 213 F] puis réédité à Paris, chez E. Plon, Nourrit & Cie, 1885; in-12°, IV-288 p.

¹⁹ Ce document est conservé, dans la propriété de Nandax, par les descendants des héritiers d'Auguste Boullier. *Cher Monsieur,*

La correspondance de Cavour, dont le premier volume vient de paraître à Turin, ne vous semblerait-elle pas l'occasion de reprendre chez nous une collaboration que vos articles sur Mazzini ont fait vivement apprécier ? Vous savez, non seulement l'italien, mais l'Italie et vous êtes tout armé pour résumer et juger cette correspondance de Cavour, qui se rattache si directement à nos affaires et qui, par beaucoup de points, fait partie de notre histoire la plus intime. Le sujet doit vous tenter et si, comme je veux l'espérer, vous succomez à la tentation, il vous serait, je crois, facile d'obtenir des éditeurs de Turin communication anticipée des feuilles du prochain volume. Je vous serai bien reconnaissant de peser ces considérations et de nous donner témoignage de sympathie et de dévouement en échange des sentiments dont j'ai grand plaisir à vous renouveler, cher Monsieur, la bien cordiale expression. Lavedan.

²⁰ Archives départementales de la Loire, cote 3 M 215. Les rapports du Sous-Préfet de Roanne au Préfet de la Loire sur les réunions électorales des "candidats réactionnaires" font état des discours tenus par les candidats : [Duverger] *a exposé la situation de la France qui d'après lui est très-précaire. [...] qu'avant cette époque la France était prospère mais que, depuis que le gouvernement est entre les mains des républicains, tout allait à la débâcle, que l'intérêt de la dette flottante coûtait à chaque individu 105 francs par an, que la République c'était la destruction de l'agriculture et du commerce. [...] Puis il a critiqué violemment les guerres ... La République a détruit les écoles chrétiennes pour les remplacer par des écoles où Dieu est complètement ignoré, cherchant ainsi à détruire la religion catholique.*

Boullier est nommé comme assistant à la réunion, *ex député de l'Empire*, mais jamais cité comme orateur. La définition qui lui est attribuée souligne qu'il est conçu par ses contemporains comme un homme du passé.

²¹ Idem note n°7.

Toutefois, avec une calligraphie très peu soignée qui révèle des difficultés physiques à écrire, Auguste Boullier a pris l'habitude de fixer par l'écriture, sur le premier papier qui lui tombait sous la main, des sentences, des pensées fugitives qu'il nomme des *menus propos*²² le plus souvent marqués par l'amertume et le désenchantement mais où parfois brille un trait d'esprit : *D** est un original. Il n'a rien laissé à ses neveux pour ne pas diminuer le chagrin que leur devait causer sa perte*. Dans son codicille, Boullier demande que ces feuillets épars soient triés et édités, sous le titre de *Varia*, à Paris chez Plon, en fait ils paraîtront à Roanne chez un imprimeur local²³.

Le 30 avril 1898, avec le secours de la religion, Etienne-Jacques Auguste Boullier s'éteint au petit matin du samedi en son domicile roannais du 25 rue Nationale (actuelle rue J. Jaurès). Le décès de Boullier est déclaré auprès des services d'état-civil de la mairie de Roanne par ses amis Léon Mercier, ancien magistrat, et Abel Chorgnon, imprimeur. Le 4 mai 1898, ayant souhaité que ses funérailles se déroulent, modestement, sans fleurs ni couronne, Boullier a même bénéficié d'un enterrement dans une totale discrétion qui a choqué ceux qui lui conservaient leur admiration²⁴.

Dans son testament, Auguste Boullier a attribué tous ses livres à sa ville natale mais, sa mère lui ayant survécu, l'ensemble bibliothécaire de ses volumes et manuscrits n'est entré en pleine possession de la ville de Roanne que l'année suivante. Selon un rapport annuel de l'Inspection générale²⁵, les cinq salles de la Bibliothèque Municipale sont alors installées au second étage de l'Hôtel-de-Ville et les aménagements sont achevés en avril 1901. Le fonds Boullier prend place sur les rayonnages jusque là occupés par la Bibliothèque Populaire qui est transférée dans une école communale. En 1907, suite à la loi de séparation de l'Église et de l'État, la Bibliothèque Municipale est installée dans l'ancien couvent des Ursulines, de l'actuelle place Clemenceau où elle restera jusqu'au 13 novembre 1996 où l'incendie nocturne du Tribunal de commerce de Roanne, qui occupait l'autre moitié de ce couvent, implique le déménagement et l'éclatement momentanés des services de la Bibliothèque Municipale sur plusieurs sites. Les fonds anciens séjournent dans une ancienne bonneterie, sise boulevard Baron des Marais, au dos de l'illustre restaurant Troisgros.

Le 6 décembre 1997, l'inauguration officielle des nouveaux locaux de la Médiathèque de Roanne, avenue de Paris, place le fonds Boullier dans des magasins où les conditions de conservation sont sûrement excellentes mais où la poésie et le charme y ont perdu.

Le fonds Boullier

C'est un ensemble assez exceptionnel par sa quantité, sa qualité et sa spécificité.

La quantité est l'élément le plus évident et le rapide à évaluer : 7781 volumes. Chiffre d'autant plus remarquable qu'il est l'œuvre d'un seul homme (bien peu de livres semblent avoir appartenu à ce que l'on pourrait appeler la "bibliothèque familiale"²⁶) et qu'il renferme des exemplaires de valeur. Certes, Auguste

²² Auguste Boullier, *Varia*, Roanne, Souchier, 1899, *Préface*, p. 9.

²³ *Je désire qu'elle réunisse après mon décès Messieurs Léon Palutel, Léon Mercier et Francisque Pottier et qu'elle leur demande de procéder chez elle au triage et à la classification de mes papiers. Ils feront imprimer à ses frais sous leurs yeux et publier à Paris chez Plon les études de fragments qu'ils jugeront dignes de l'être et ils en distribueront une centaine d'exemplaires dans le département de la Loire et en particulier dans l'arrondissement de Roanne. Après l'impression, les notes ou fragments qu'on n'aura pas cru devoir utiliser ou détruire seront réunis à ma bibliothèque pour la ville en prendre possession plus tard.*

²⁴ Ainsi le journaliste du *Journal de Roanne* en date du 5 mai 1898, lendemain des obsèques :

Aujourd'hui bornons-nous à dire que le pays de Roannais fait une grande perte. [...] On a remarqué qu'hier, aux obsèques de M. Boullier, ancien député et bienfaiteur de l'hospice, ni M. Audiffred, ni M. Augé n'ont paru. Pour celui-ci c'est l'oubli d'un double devoir. En tant que maire et président de la commission de l'hospice, il devait représenter la ville et la commission. Pour M. Audiffred, c'est autre chose. Les députés actuels vont aux obsèques des anciens députés, dans tous les partis, comme les généraux vont aux obsèques des anciens généraux, dans tous les pays. Ce sont là simples convenances, hommages qui honorent ceux à qui ils sont rendus et ceux qui les rendent.

Nous regrettons que la peur de paraître développer un argument électoral [la France est alors en pleine campagne électorale pour les législatives] nous oblige à ne pas insister sur cette absence surprenante. Et naturellement tous les personnages du parti audiffrediste brillaient également par leur absence !

²⁵ Archives Nationales, Instruction publique : souscriptions et bibliothèques, cote F/17/17359.

²⁶ Seul le catalogage des éditions du XVIIIe siècle a permis de trouver un ouvrage [XVIII-327 R2 A/29] ayant appartenu à la famille maternelle d'Auguste Boullier. En effet, cette grammaire latine de Claude Lancelot porte un *ex-libris* manuscrit qui pourrait avoir appartenu à la grand-mère maternelle d'Auguste Boullier : "Ce livre appartient à

Boullier a bénéficié de la fortune créée par son père qu'il a arrondie avec ses revenus de député et de judicieux placements en bourse. Certes, Auguste Boullier n'a jamais mené un grand train de vie ni soutenu l'entretien d'une famille mais les voyages et les cures coûtent cher et il semble n'avoir jamais hésité devant l'acquisition d'un livre :

*Les occasions dans la vie sont comme les livres sur les quais. Il faut les saisir quand on les trouve, quand on repasse ils n'y sont déjà plus*²⁷.

Si on examine les comptes domestiques soigneusement tenus par Madame Boullier-mère, on constate qu'elle a versé à Auguste une somme mensuelle de huit mille francs quand, à titre de comparaison, le mois du jardinier est de quarante six francs, deux journées de la bonne, Catherine, coûtent un franc et cinquante centimes et deux douzaines de couteaux sont au prix de seize francs.

La qualité du fonds Boullier réside d'abord dans sa richesse en éditions anciennes :

454 titres du XVI^e siècle,
555 titres du XVII^e siècle,
668 titres du XVIII^e siècle,
et 1472 titres du XIX^e siècle.

Tous ces ouvrages sont toujours en excellent état de conservation et cette richesse, que l'on pourrait qualifiée d'économique²⁸, se double d'une richesse intellectuelle c'est-à-dire d'un bon niveau d'intérêt quant à leur contenu. Il aurait été facile de remplir des rayonnages avec des mètres linéaires d'ouvrages dont la valeur intellectuelle serait des plus contestables. Dans cette catégorie de brillante inutilité on peut cependant citer un petit volume, triste et ingrat, de vingt-deux pages, édité au XVI^e siècle, qui donne les résultats du Lotto que les Levantins ont eu le droit d'organiser à Venise en 1584²⁹. Si cet ouvrage avait contenu des informations sur les motivations de l'organisation juridique et économique de ce jeu, sur les modalités du tirage, sur les lots ou sur les prix gagnés et sur les gagnants, ces feuillets auraient présenté un certain intérêt historique, économique ou sociologique mais rien de tout cela. Seulement les chiffres des tirages !

Ce type d'achat peu valable trouve vraisemblablement une explication dans la pratique des lots, lors des ventes aux enchères, qui permettent d'écouler une marchandise invendable en toute autre circonstance en la mêlant à des livres plus intéressants sans modifier de façon sensible le prix de l'ensemble. La destruction des papiers personnels d'Auguste Boullier nous interdit toute certitude à ce propos mais, dans les rares lettres que l'on ait pu retrouver dans des fonds d'archives, Boullier fait parfois mention de son libraire allemand ou de son libraire de Turin.

Le fonds Boullier n'est pas une collection de beaux objets pour bibliophiles ou bibliomaniaques mais une bibliothèque de travail. A ce titre, il est remarquable de constater que Boullier a su constituer des ensembles presque parfaits. Par exemple, il a acquis, avec beaucoup de sagacité et d'intuition, tous les documents nécessaires à un véritable débat historique et théologique sur la question du pouvoir temporel du pape, depuis le X^e siècle jusqu'à la Question romaine en passant par Sarpi, ce qui a, comme nous l'avons vu plus haut, fait l'objet d'un ouvrage publié chez Dentu, à Paris³⁰. La qualité de complétude de cet ensemble de textes des deux camps, pour et contre, pose la question (sans réponse) des conseils que Boullier aurait reçu de la part d'intellectuels et de chercheurs. A l'appui de cette qualité du contenu des livres choisis par Auguste Boullier, il nous faut constater que notre Roannais n'a jamais cédé aux sirènes des belles reliures, des belles illustrations et de la qualité formelle des ouvrages. Il est sur ce point remarquable que face à une double édition —l'une luxueuse et l'autre plus simple— d'un même ouvrage, il a souvent opté pour les éditions plus ordinaires.

Sur le plan de la qualité, il ne faut pas oublier les manuscrits du fonds Boullier. Que ce soit les commissions ducales dont les reliures et les enluminures sont très belles et peuvent, sans honte, soutenir la comparaison avec les trésors des réserves de la Bibliothèque Marciana de Venise; que ce soit les copies de documents historiques.

Bonnabaud Mar. Cha. à Roanne ce 13 mai 1792. rue Ducal". Deux lettres de Boullier à Pietro Martini, datées de 1865, font allusion à la maladie puis au décès de cette grand-mère.

²⁷ *Varia*, op. cit., p. 33.

²⁸ A titre d'information, des ventes récentes permettent d'évaluer certains des ouvrages du fonds Boullier.

²⁹ *Lotto dei Levantini in virtù della parte del Senato sotto di 23 genaro 1584 custodito et regolato con l'intervento et presentia delli clarissimi signori Provveditori di Comun*. In Venetia, Giovanni Antonio Rampazetto, 1586, 22 p. XVI-264-BOU 265 br.

³⁰ Auguste Boullier, *Du pouvoir temporel du pape, essai sur l'origine et la formation de l'État de l'Église*, Paris, E. Dentu, 1860, in-8°.

La spécificité vénitienne du fonds Boullier. Ces 7781 volumes de bonne qualité et les 50 manuscrits tendent, avec une unanimité admirable, vers un but unique : tracer un portrait historique, social, institutionnel et politique de Venise. Nombreuses y sont les *Histoires de Venise*, écrites par des écrivains ou des historiographes célèbres (les historiographes officiels élus par le Sénat vénitien depuis le XVe siècle sont tous présents) ou obscurs, et plus nombreux encore sont les documents administratifs, juridiques et historiques originaux à partir desquels Auguste Boullier entendait vraisemblablement entreprendre son œuvre maîtresse, sa propre *Histoire de Venise et de son gouvernement*. Il en a laissé une ébauche déjà conséquente sous forme de feuillets (13 x 21 cm) couverts d'une petite écriture fine et serrée parfois à la plume plus souvent au crayon. Quelques notes parcellaires ont été publiées dans *Varia*, à la suite de ses pensées et maximes.

Tout comme une image est tracée par ses lumières et par ses ombres, au-delà de cette imposante présence vénitienne, il faut souligner que le fonds Boullier se définit aussi par des manques significatifs. Ce qui frappe d'emblée, c'est la totale absence de livres spéculatifs à caractère religieux, philosophique ou politique dans les XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles où la pensée spéculative domine la vie intellectuelle. Certes, nous savons que Boullier n'a pas eu de formation universitaire poussée d'où son goût sûrement limité pour ces lectures ardues qui requiert une préparation; par ailleurs, son engagement politique ne répond pas à un militantisme tranché. Il a appartenu au centre-droit avec des tendances philo-monarchistes —mais aucune haine antirépublicaine— et il a été un fils respectueux de l'Église et de ses pratiques charitables mais il n'a jamais affiché des positions royalistes ou catholiques acharnées. La complexion fragile et malade d'Auguste Boullier et ses fréquentes périodes de cure qui l'éloignent longtemps de France, ont sûrement empêché qu'il n'engage des combats tranchants.

Au titre des lacunes, il faut souligner également que la bibliothèque d'Auguste Boullier ne contient pas (ou très peu) de littérature. Au croisement de la qualité des éditions et de la spécificité vénitienne de ce fonds, il faut noter que les livres d'Auguste Boullier sont des documents précieux quant à l'histoire du livre, en général, et du livre vénitien en particulier.